



# REGLEMENT INTERIEUR

## SAISON 2026/2027

### **Article1: INSCRIPTION**

Les cours sont dispensés de **début septembre à fin juin, hors vacances scolaires et jours fériés.**

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Pour les nouvelles inscriptions un **cours d'essai** est faisable avant de valider l'inscription.

Une fois l'inscription validée, **l'engagement est désormais obligatoire sur l'année.** Sauf cas de force majeure tel un déménagement ou une blessure longue durée empêchant la pratique de la danse, les cours sont dus toute l'année.

### **Article 2 : PAIEMENT**

Les cours sont **payables :**

- **en 10 fois (avant le 15 mois) par virement, chèque ou espèces.**
- **en 3 fois (3 chèques remis lors de l'inscription, encaissés en octobre, janvier et avril)**
- **en 1 fois (lors de l'inscription) par virement, chèque ou espèces.**

L'abonnement étant un **forfait, les cours manqués ne sont ni déductibles ni remboursables**, mais peuvent être remplacés par un autre cours avec autorisation du professeur.

Attention la carte bancaire n'est plus acceptée.

### **Article 3 : CONSIGNES PENDANT LES COURS**

Une **tenue correcte est exigée** durant les cours, suivant la discipline.

- **Danse classique enfants :** tenue imposée, collants et tunique sélectionnée par l'école et demi-pointes et pointes selon les cours.  
(A voir à la rentrée lors de la validation de l'inscription)
- **Danse classique adultes :** collants, justaucorps au choix, short ou jupette et demi-pointes.
- **Danse modern'jazz enfants et ados :** tenue imposée, legging ou short noir, t-shirt uni sélectionné par l'école et chaussettes  
(A voir à la rentrée lors de la validation de l'inscription)
- **Danse contemporaine et jazz adultes :** tenue libre (legging, t-shirt ajusté, chaussettes ou pieds nus)

Merci de bien noter **nom et prénom sur les vêtements et bouteilles d'eau ou gourdes**, en cas de perte, l'école ne se tient pas responsable.

Les **cheveux doivent être attachés** durant les cours :

- **Chignon ou queue de cheval bien tirée** pour les cours **éveils**
- **Chignon obligatoire** pour la **danse classique**
- **Tresse ou queue de cheval** pour le **jazz et le contemporain.**

Le port de bijoux ou montre est à exclure.

Il est **strictement interdit d'entrer en chaussures dans les salles de danse.**

L'utilisation du **téléphone portable est interdite** durant les cours, sauf en cas de force majeure.

## Article 4 : VESTIAIRES ET RESPONSABILITE

**L'accès aux vestiaires est exclusivement réservé aux élèves !**

**Les parents doivent déposer les enfants à l'accueil, (idéalement déjà en tenue de danse), et viennent les rechercher en patientant à l'extérieur.**

En cas de perte ou de vol d'effets personnels, l'école LC Danser ne pourra être tenue pour responsable. Prenez donc vos dispositions concernant tout objet de valeur.

## **Article 5 : ABSENCES**

Les élèves doivent être **assidus** aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail notamment au moment de la préparation du gala de fin d'année.

Si toutefois une absence doit avoir lieu, celle-ci doit être **justifiée** et la **direction doit être informée**.

## **Article 6 : GALA ET PORTE OUVERTE**

Chaque année, avant les vacances de Noël, nous organisons pour les cours enfants une séance porte ouverte à l'école de danse, afin que vous, parents, puissiez assister au cours de danse de votre enfant afin de découvrir ce qu'il apprend, ou suivre sa progression.

Les dates précises vous seront communiquées au moment voulu.

LC Danser organise **un gala tous les deux ans** auquel participent toutes les classes de danse.

Le dernier gala ayant eu lieu en juin 2025, cette année un nouveau gala sera présenté en juin 2027.

Vous recevrez les informations précises en temps voulu.

La participation n'est pas obligatoire, mais pour les élèves qui s'y engagent, leur présence aux différentes **répétitions sera indispensable.**

Le gala ayant lieu dans un théâtre, les billets d'entrée pour assister à la représentation seront **payants**, y compris pour les familles et une participation financière sera demandée pour les costumes de scène (achat ou location).

Le gala n'est pas obligatoire, veuillez nous informer courant décembre si vous ou votre enfant ne souhaite pas y participer, mais dans tous les cas les personnes ne participant pas au spectacle pourront continuer les cours comme les autres.

## **Article 7 : DROIT A L'IMAGE**

LC Danser se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit concernant l'image de l'école.

Si toutefois il y avait opposition, merci d'en informer la direction sur la fiche d'inscription.

**Article 8 : MANQUEMENT AU PRESENT REGLEMENT**

Tout manquement au règlement, pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit

***Date et Signature, précédée de la mention " lu et approuvé "***

|  |
|--|
|  |
|--|

